République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du 12 octobre 2020

Délibération N°5 du 12 octobre 2020

Date de convocation

08.10.20

Date d'affichage

08.10.20

Nombre d'élus : En exercice : 23

Présents: 19 Votants: 23 Etaient présents : (19)

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Dominique Paul, Serge Planchon Adjoints,

Benoît Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Mickaël Lefebvre, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Vincent Prié,

Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Etaient Excusés: (4)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis-Yaha ayant donné délégation à Céline Obin, Isabelle Poulain ayant donné délégation à Agnès Corruble, Guy Sénécal ayant donné délégation à Véronique Obin.

Secrétaire de séance : Christine Delcroix

BUDGET PRIMITIF 2020
DECISION MODIFICATIVE N°1
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maryline Fournier, Maire

Propose au conseil municipal de régulariser certaines opérations prévues au budget de l'exercice 2020 comme suit :

Désignation	Dépenses Rec		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
INVESTISSEMENT			
D-2031 : Frais d'études	40 000.00 €	0.00 €	0,00 €

TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	0.00 €	0.00€
D-2041511-173 : Ouvrage Martigny	0.00 €	15 550.00 €	0.00 €
D-204172-176 : IDEFHI	0.00 €	114 750.00 €	0.00€
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	130 300.00 €	0.00€
D-21318-171 : Travaux d'accessibilité	14 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-171 : Travaux d'accessibilité	50 400.00 €	0.00 €	0.00 e
D-2138-160 : Achat de locaux	0.00 €	21 600.00 €	0.00 €
D-21534-133 : Eclairage public	0.00 €	100.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	65 000.00 €	21 700.00 €	0.00 €
D-2315-134 : Travaux de voirie	47 000.00 €	0.00 €	0.00€
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	47 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	152 000.00 €	152 000.00 €	0.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme Mayling Fournier, Maire